

<http://www.saint-loubes.fr/Le-risque-inondation-a-Saint-Loubes.html>

Le risque inondation à Saint-Loubès

- Menu Principal - Cadre de vie - Risques -



Date de mise en ligne : mercredi 30 janvier 2019

Copyright © Saint-Loubès - Tous droits réservés

Information sur le risque inondation.

Connaître et s'informer sur le risque de crue à Saint-Loubès

Saint-Loubès est bordée par la Dordogne, rivière soumise à l'influence de l'estuaire de la Gironde et de la marée océanique.

Ainsi, en cas de forte marée, d'importante précipitations et de vents, il y a un risque de crue de la Dordogne.

Le territoire est protégé par une digue tout le long de la rivière.

- ▶ Le site <http://www.vigicrues.gouv.fr/> informe le public sur les risques de crues. L'information est actualisée deux fois par jour.
- ▶ Le site <http://www.meteofrance.com> vous informe sur les risques météorologiques. L'information est actualisée une fois par jour.



Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Qu'est-ce qu'un PPRI ?

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation est un document établi par les services de l'État. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 mai 2005. Le PPRI du secteur concerne la commune de Saint-Loubès ainsi que 19 autres communes du **secteur de Bourg à Izon**.

Le PPRI, un outil au service de la maîtrise du risque inondation

Pour limiter les conséquences des risques dans les secteurs urbanisés, le Préfet dispose d'un outil réglementaire, le Plan de Prévention des Risques Naturels qui se décline en Plan de Prévention des Risques d'Inondation lorsqu'il vise à prévenir et limiter les conséquences de fortes crues.

Dans les zones urbanisées, la prévention du risque inondation passe essentiellement par une meilleure maîtrise de l'urbanisation. Le PPRI a pour objectif de réduire les risques en fixant les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens. Il peut également fixer des prescriptions ou des recommandations applicables aux biens existants. Le PPRI crée des servitudes d'utilité publique intégrées dans le plan local d'urbanisme auquel toute demande de construction doit être conforme. En fonction de l'aléa retenu, le PPRI définit les secteurs susceptibles d'être inondés.

Quelle est la composition du PPRI ?

Le PPRI comprend :

1/ un rapport de présentation

http://www.saint-loubes.fr/IMG/pdf/bourg_inondation_rapport_de_presentation_ppri_bourg-izon_.pdf
title='PDF - 388.9 ko' type="application/pdf">



PPRI_rapport

2/ un règlement

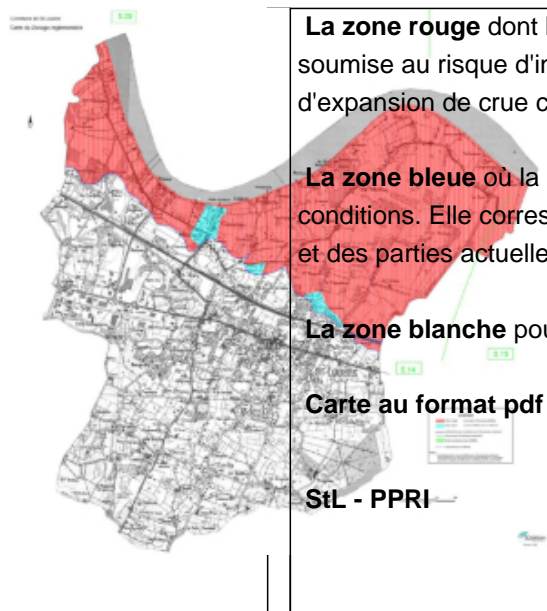
http://www.saint-loubes.fr/IMG/pdf/reglement_ppri_approuve_par_arrete_prefectoral_du_9_mai_2005.pdf
title='PDF - 458.3 ko' type="application/pdf">



PPRI_règlement

3/ une carte du zonage réglementaire

Le risque inondation à Saint-Loubès




La zone rouge dont le principe est l'inconstructibilité. Cette zone est soumise au risque d'inondation et a pour objet la préservation du champ d'expansion de crue centennale.

La zone bleue où la poursuite de l'urbanisation est possible sous conditions. Elle correspond aux secteurs géographiques du centre bourg et des parties actuellement urbanisées de la commune.

La zone blanche pour laquelle aucun risque n'est retenu à ce jour.

Carte au format pdf :



StL - PPRI

Source : Préfecture de la Gironde

Gestion de la digue

La digue est de la compétence de la Communauté de communes de Saint-Loubès depuis début 2018 dans le cadre de la compétence **GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

L'entretien est à la charge de la Communauté de communes

Saint-Loubès participe à la surveillance de l'état de la digue.

Étude de danger

Le code de l'environnement (articles L211-3 et R214-115) impose la réalisation d'une étude de danger qui expose les risques que présente l'ouvrage pour la sécurité publique, directement ou indirectement en cas d'accident.

L'étude de danger a été réalisée en 2016 :



Liens

- ▶ Page de la Préfecture de la Gironde présentant le risque inondation, les mesures prises en Gironde, **les comportements à adopter en cas d'inondation (avant, pendant, après)** :
<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/Les-risques-en-Gironde/Le-risque-inondation>